



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Kosovo

Question écrite n° 37960

Texte de la question

Cinq mois après les bombardements de l'OTAN, la province du Kosovo tente de panser ses plaies. Plusieurs entreprises françaises participent à l'effort de reconstruction, sous l'administration de l'ONU : la SNCF pour le prêt de locomotives, Vivendi et Lyonnaise des eaux pour l'eau et l'assainissement, Spie pour l'assistance technique sur le plan de transports de Pristina, Matra pour l'ingénierie informatique destinée au cadastre, EDF pour les pylônes... La plupart de ces entreprises déplorent le manque de lien décisionnel entre l'United Nations Mission au Kosovo (UNMIK) et la Task Force, qui est chargée de rassembler les financements pour le compte de l'Union européenne. Le programme de 500 millions d'euros par an jusqu'en 2002 n'est pas encore effectif, alors que les besoins sont immenses. Face à cette situation d'urgence, Mme Odile Saugues demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les mesures que le Gouvernement français compte prendre, notamment auprès des instances européennes, pour que les travaux de reconstruction du Kosovo ne soient plus retardés par des procédures administratives trop lourdes. Elle lui demande également de lui préciser si le Gouvernement entend se doter d'une agence capable de débloquer rapidement des fonds, ce qui faciliterait l'intervention des entreprises françaises dans ce type de situation d'urgence.

Texte de la réponse

L'aide bilatérale de la France emprunte des formes très variées, qui ne présentent pas toutes le même degré d'urgence en période de fin de conflit, et qui se rattache à des métiers et à des opérateurs différents : aides humanitaire, actions civilo-militaires permettant des opérations de reconstruction d'urgence, aide économique à la reconstruction (financement de micro-projets, participation au programme de reconstruction de logements de la MINUK), soutien budgétaire aux institutions (participation au fonds fiduciaire de l'ONU pour le paiement des fonctionnaires du Kosovo). Dans tous les cas de figure, les procédures actuelles de décaissement sont rapides une fois les besoins identifiés : l'enveloppe d'aide bilatérale au Kosovo pour 1999 aura été entièrement consommée à la fin de l'année. Pour garantir la cohérence et la coordination des différents programmes, dont la diversité rendrait difficile la création d'une agence spécifique, le Premier ministre a décidé la création d'une mission interministérielle pour l'Europe du Sud-Est dès le mois de juillet 1999, dont la présidence a été confiée à M. Roger Fauroux, ancien ministre, et qui comprend les représentants des ministères des affaires étrangères, de la défense et de l'économie, des finances et de l'industrie. Cette mission s'est rendue à de nombreuses reprises au Kosovo et dans les Balkans afin d'évaluer la nature des besoins et d'identifier les points d'application de notre aide économique. Elle joue un rôle particulièrement utile de coordination de l'action des administrations et de liaison avec les entreprises ou les collectivités locales ainsi qu'avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Elle représente également la France dans les réunions concernant la reconstruction des Balkans (conférences des donateurs au Kosovo des 28 juillet et 17 novembre 1999). En ce qui concerne l'aide communautaire au Kosovo (qui représente, sur les crédits de 1999, 378 millions d'euros au titre de l'aide humanitaire aux réfugiés kosovars et 137 millions d'euros au titre des crédits de reconstruction depuis la fin du conflit), le souci constant de l'Union a été de mettre en place un outil d'intervention déconcentré, qui puisse élaborer la programmation communautaire au plus près des besoins et assurer des paiements dans des

conditions plus souples. A cette fin, le Conseil européen de Cologne a décidé de créer une Agence européenne de la reconstruction, dont la « Task Force » de la Commission, établie à Pristina depuis le 1er juillet 1999, constitue l'embryon. Le règlement portant création de cette Agence a été formellement adopté par le Conseil affaires générales du 15 novembre 1999, par une modification du règlement (CE) n° 1628/96 dit « OBNOVA », qui avait été pris en 1996 pour donner un cadre à l'aide communautaire aux Etats des Balkans occidentaux. Cette agence sera essentiellement composée d'experts des Etats membres, dont la sélection est en cours. La première réunion du conseil de direction de l'Agence devrait se tenir dans le courant du mois de janvier 2000 afin d'installer les structures de ce nouvel instrument communautaire et de prendre ainsi le relais de la Task Force. M. Roger Fauroux sera le représentant français au sein de ce conseil de direction. La mise en place de cette agence devrait ainsi faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes communautaires de reconstruction, mais aussi assurer une meilleure information à destination des entreprises de l'Union pour la passation des marchés et enfin donner une meilleure visibilité à l'action de l'Union.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37960

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6763

Réponse publiée le : 3 janvier 2000, page 39